

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE
LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES DANS
LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU JURA**

Arrêté DCL-BRGAE-3920231114-001

LE PRÉFET

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Serge CASTEL, préfet du Jura ;

Vu l'arrêté 39-2023-01-27-00001 portant délégation de signature à Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale de la préfecture du Jura ;

Vu les propositions des maires des communes du Jura ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Jura,

ARRÊTE

Article 1er : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture du Jura et les maires des communes du Jura sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le **14 NOV. 2023**

Le préfet
Pour le préfet et sa délégation,
la secrétaire générale,
Le préfet,
Elisabeth SEVENIER-MULLER